



**GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**  
**CONCOURS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE**  
**2026**

Le Concours artistique et littéraire a été créé en 1952 afin d'encourager la création de nouvelles œuvres par les artistes de Terre-Neuve-et-Labrador. Ouvert aux artistes professionnels et non professionnels de tous âges, le concours reconnaît chaque année l'excellence par l'attribution de prix en argent et la possibilité pour les lauréat·es de participer à une exposition annuelle au centre The Rooms. Des œuvres de création originales en littérature, musique, arts visuels sont admissibles.

**Les soumissions doivent être envoyées en format numérique.** Consultez les lignes directrices générales, les lignes directrices concernant la soumission numérique et les lignes directrices concernant les catégories ci-dessous.

**LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES**

- Date limite : Les œuvres doivent être reçues au plus tard à **minuit, le mercredi 19 novembre 2025**.
- Il faut avoir résidé dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador depuis au moins 12 mois consécutifs au moment de présenter une œuvre au concours (une preuve de résidence peut être exigée).
- Divisions
  - Division senior - Avoir 21 ans ou plus d'ici le 19 novembre 2025
  - Division junior (deux niveaux)
    - Avoir 15 ans ou moins d'ici le 19 novembre 2025
    - Avoir entre 16 et 20 ans d'ici le 19 novembre 2025
- Chaque œuvre soumise doit être accompagnée d'un formulaire de participation confirmant que l'œuvre :
  - a été produite dans les 12 derniers mois;
  - provient d'un travail individuel (les œuvres collectives ne sont pas admissibles);
  - n'a pas été gagnante d'un concours public;
  - ne sera ni publiée, ni exposée, ni rendue publique de quelque autre manière, y compris sur les médias sociaux avant le 17 avril 2026;
  - n'a jamais été soumise au Concours artistique et littéraire;
  - est originale – voir ci-dessous; et
  - ne comprend pas d'éléments d'appropriation culturelle – voir LIEN VERS l'appropriation culturelle.
- Œuvre originale
  - Toute œuvre d'art visuel qui est une copie d'une œuvre (ou d'une partie d'une autre œuvre) créée par une autre personne, même avec la permission du créateur ou si l'œuvre fait partie du domaine public, ne sera pas considérée comme une œuvre originale et sera disqualifiée. La recréation d'une œuvre originale dans un média différent est aussi exclue.
  - Toute soumission littéraire qui est un plagiat d'une autre œuvre sera disqualifiée. Le plagiat constitue la reproduction mot-à-mot d'un passage de l'œuvre d'autrui. Le

personnel du Concours artistique et littéraire procède à des vérifications de plagiat spontanées tous les ans.

- Veillez à ce que votre nom n'apparaisse pas sur l'œuvre.
- Commentaires du jury :
  - Les prix sont décernés à la discrétion des membres du jury.
  - S'il le demande, l'artiste recevra un court commentaire d'un membre du jury.
  - Ne fournissez pas de commentaires, d'explications ou de déclarations supplémentaires : ils ne seront pas envoyés aux membres du jury.
- L'exposition des œuvres gagnantes dans toutes les divisions et choisies dans la catégorie des Arts visuels aura lieu du **18 avril au 17 mai 2026** au centre The Rooms. Les artistes acceptent de laisser leur œuvre au concours jusqu'au 21 mai 2026.
- Les œuvres choisies pour l'exposition seront traitées avec soin, mais le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ne sera pas responsable d'œuvres non récupérées, ou en cas de perte ou de dommages, par accident, vol, sinistre ou autrement. Le gouvernement n'assume aucune responsabilité pour le transport sécuritaire ou les assurances des œuvres choisies pour l'exposition.
- Les droits d'auteur demeurent la propriété de l'artiste.

### LIGNES DIRECTRICES - SOUMISSION NUMÉRIQUE

- Envoyez les formulaires de participation et les œuvres en pièces jointes séparées. N'insérez ni le formulaire ni l'œuvre dans le corps du courriel.
- Les œuvres seront acceptées par courriel en fichiers PDF, TIFF, JPEG, MP3 et MP4. Pour envoyer des fichiers volumineux d'arts visuels et audios, pensez à utiliser le service WeTransfer. Les soumissions envoyées par tout autre moyen (Dropbox, Google docs, lecteurs zip) ne seront pas acceptées.
- Formulaires de participation :
  - Le [formulaire](#) est offert en format Word ou PDF remplissable. Rappelez-vous de sauvegarder votre PDF avant de l'envoyer par courriel.
- Courriels et pièces jointes :
  - Précisez dans l'objet de votre message électronique la division et la catégorie, p. ex. arts visuels, senior; musique, junior (16 à 20 ans).
  - Nommez chaque pièce jointe, p. ex. formulaire de participation, poésie, musique, arts visuels.
  - Si vous participez à plus d'une catégorie, envoyez un formulaire et message électronique pour chaque soumission.

### LIGNES DIRECTRICES - CATÉGORIES

Les titulaires de prix de la Division senior 2025 ne sont pas autorisés à soumettre une œuvre dans la même catégorie en 2026. Remarque particulière concernant la catégorie Littérature : puisque la catégorie Littérature, (Division senior) comprend quatre genres (poésie, conte / nouvelle, étude / essai et scénario), une personne lauréate de 2025 peut soumettre une œuvre dans un genre différent dans la catégorie Littérature en 2026 (p. ex. une personne lauréate en poésie de 2025 ne peut pas soumettre une œuvre dans le même genre en 2026, mais peut soumettre un texte dans les genres conte / nouvelle, étude / essai ou scénario). Cette règle NE s'applique PAS à la Division junior.

## Littérature

- Envoyez le texte par courriel en format PDF à [artsandletters@gov.nl.ca](mailto:artsandletters@gov.nl.ca).
- Les textes doivent être à double interligne (à l'exception de la poésie).
- Veillez à ce que votre nom et tout autre renseignement qui pourrait vous identifier N'apparaissent PAS sur votre texte.
- Senior : une seule œuvre est permise dans **UN** seul des genres suivants :
  - Poésie
  - Conte / nouvelle (maximum : 5 000 mots)
  - Étude / essai (maximum : 5 000 mots)
  - Texte dramatique (textes pour la radio, la télévision, le cinéma et le théâtre)
- Junior : une seule œuvre est permise dans **L'UN OU L'AUTRE** des genres suivants :
  - Poésie
  - Prose (maximum : 5 000 mots)
- Un formulaire de participation rempli doit accompagner votre texte.

## Texte littéraire en français

- Envoyez le texte par courriel en format PDF à [artsandletters@gov.nl.ca](mailto:artsandletters@gov.nl.ca).
- Les textes doivent être à double interligne (à l'exception de la poésie).
- Veillez à ce que votre nom et tout autre renseignement qui pourrait vous identifier N'apparaissent PAS sur votre texte.
- Une seule œuvre par personne est permise.
- Cette catégorie est ouverte à tous les genres littéraires (maximum : 5 000 mots).
- Un formulaire de participation rempli doit accompagner votre texte.

## Musique

- Envoyez l'œuvre en format MP3 par courriel à [artsandletters@gov.nl.ca](mailto:artsandletters@gov.nl.ca).
- Une partition complète est exigée pour les œuvres classiques et recommandée pour toutes les autres œuvres. Dans le cas des œuvres musicales qui comportent des paroles, il faut en envoyer une copie par courriel avec votre œuvre.
- Les œuvres diffusées sur des disques du commerce, publiées ou interprétées publiquement avant le 17 avril 2026 ne sont pas admissibles.

- L'interprétation de l'œuvre par un groupe n'est pas exclue, mais les créations de groupe ne sont pas admissibles.
- Une seule œuvre par personne est permise.
- Cette catégorie est ouverte à tous les genres de création musicale.
- Un formulaire de participation rempli qui précise la durée de l'œuvre, des renseignements sur la technique d'enregistrement et, s'il y a lieu, l'instrumentation doivent accompagner l'œuvre.

#### **Arts visuels**

- Il est fortement recommandé de lire « [How to Photograph Your Artwork](#) » (en anglais) avant de soumettre une création dans cette catégorie.
- Envoyez le(s) image(s) par courriel à [artsandletters@gov.nl.ca](mailto:artsandletters@gov.nl.ca).
- Il est aussi possible d'envoyer les images par la poste sur un CD, un DVD ou une clé USB portant une étiquette à l'adresse ci-dessous. Veuillez noter qu'ils ne vous seront pas retournés.
- Nombre d'images : Envoyez une image entière des œuvres bidimensionnelles. Il est aussi recommandé d'envoyer un ou deux détails de votre œuvre. Envoyez trois images des œuvres tridimensionnelles, y compris des vues de l'œuvre sous différents angles ou un détail.
- Avant de photographier l'œuvre, vous devez recouvrir votre signature si elle y est visible.
- Une seule œuvre par personne est permise.
- Cette catégorie est ouverte aux œuvres de toutes les techniques, y compris, sans s'y limiter, à la peinture, au dessin, à la photographie, à la gravure, au collage, aux techniques mixtes, au vitrail, aux textiles, aux images numériques, à l'édition de livres uniques, à la sculpture sur tous matériaux (notamment le bois, le métal, le papier mâché, le verre, l'argile, la pierre), et au mélange ou à l'assemblage de n'importe laquelle des techniques susmentionnées.
- Un formulaire de participation rempli qui précise le titre de l'œuvre, la technique utilisée, les dimensions doit accompagner l'œuvre.

#### **Adresse postale :**

Arts and Letters Awards Program  
 Culture Division  
 Department of Tourism, Culture, Arts and Recreation  
 P.O. Box 8700  
 St. John's, NL  
 A1B 4J6

[Suivez-nous sur Facebook](#)

Pour toute question concernant la soumission ou le concours en général, appelez au 709-729-7446 ou envoyez un courriel à [artsandletters@gov.nl.ca](mailto:artsandletters@gov.nl.ca).